




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-77**

**Séance publique du**

**22 mars 2019**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

|                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture                                                                                                                                                                                                                            |
| Identifiant : 013-211300017-20190322-<br>lmc1150245-DE-1-1                                                                                                                                                                                                   |
| Date de signature : 28/03/2019                                                                                                                                                                                                                               |
| Date de réception : jeudi 28 mars 2019                                                                                                                                                                                                                       |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR<br/>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br/>LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT D'UN ENROCHEMENT SUR  
BERGE DANS LE PARC LA TORSE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Danielle SANTAMARIA donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
Direction Espaces Verts

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2019

**Nomenclature : 3.5**  
Autres actes de gestion du domaine public

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Danielle SANTAMARIA

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT D'UN ENROCHEMENT SUR BERGE DANS LE PARC LA TORSE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération a pour objet de solliciter le Conseil Départemental des Bouches du Rhône afin d'obtenir des financements pour les travaux de réhabilitation et de renforcement d'une berge à l'intérieur du parc La Torse. Le parc La Torse est traversé sur toute sa longueur par la rivière Torse. Un enrochement en bord de berge s'est effondré sur une longueur de 20 ml. Le risque est élevé d'un effondrement général des blocs rocheux et d'une chute en contre bas dans le cœur du cours d'eau La Torse. Il s'agit donc pour la Direction des Espaces Verts de la Ville d'Aix-en-Provence de procéder à des travaux de renforcement de la berge, tout en préservant l'intégrité physique de la rivière et de respecter le cadre naturel et préservé des lieux dans le cadre d'une gestion durable de son patrimoine paysager. Afin de faciliter la mise en œuvre et la poursuite de cette gestion durable, tout comme la mise en sécurité de la berge sur le parc La Torse, la commune souhaite obtenir un financement pour les travaux de réhabilitation et de renforcement de la berge dont le coût s'élève à 42 244,80 € TTC soit 35 204,00 € HT. Dans le cadre du dispositif de l'aide à la gestion de l'eau, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite une aide financière au taux de 60 % sur le coût hors taxe soit 21 122,40 €.

**Considérant** la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) du 30 décembre 2006, avec particulièrement la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de cette dite loi (nomenclature figurant en annexe du Décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006),

**Considérant** la prise en compte du milieu aquatique et du traitement des berges de rivière, il

apparaît impératif de réaliser des travaux de réhabilitation de renforcement des berges de la rivière Torse dans les règles de l'art et la stricte application de la loi sur l'eau,

**Considérant** la continuation d'offrir au public une promenade sécurisée et bucolique le long de la rivière Torse, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental des Bouches du Rhône à hauteur de 60 % du coût hors taxe des travaux de renforcement de l'enrochement sur berge soit 21 122,40 € sur dépense subventionnable de 35 204,00 € HT.
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal fera recette de ladite somme,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les documents afférents.

DL.2019-77 - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT D'UN  
ENROCHEMENT SUR BERGE DANS LE PARC LA TORSE - DEMANDE DE  
COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 50 |
| Présents                | : 42 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 50 |
| Pour                    | : 50 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Mme MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»